

« Interdire les puffs n'est pas suffisant »

Interdire les cigarettes électroniques jetables, c'est bien. Mais pas assez pour protéger efficacement la jeunesse de la nicotine, estime le parlementaire valaisan à l'origine du changement. Il est rejoint par le directeur de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme qui pointe les méfaits du snus.



Ci-dessous

Le Valaisan Christophe Clivaz vient de convaincre le Parlement suisse d'interdire les puffs jetables.

Comment Christophe Clivaz a-t-il découvert l'existence des puffs? La question n'a visiblement jamais été posée au conseiller national qui a convaincu début juin le Parlement d'interdire pour la première fois un produit nicotiné en Suisse. «Mes deux filles ont depuis longtemps quitté la maison et n'ont rien à voir avec mon engagement», précise le Valaisan en s'installant au restaurant de la médiathèque de Sion. Il ne les a pas surprises inhalant la vapeur sortie de ces «gadgets aux couleurs vives et au goût fruité ressemblant à des bonbons», dit-il en se référant aux cigarettes électroniques à usage unique. Car ce ne sont pas les adultes, mais les ados qui sont visés» par ces puffs qui n'irritent pas la gorge mais présentent des taux de nicotine susceptibles d'entraîner une addiction.

«Ma décision remonte à début 2023 lorsque je suis tombé sur une enquête de Mise au point ou ABE. Dans une séquence stupéfiante, les journalistes avaient mis quelques-unes de ces cigarettes électroniques dans une trousse d'école, puis avaient renversé son contenu. A première vue, on ne voyait que quelques stylos, crayons de couleurs et Stabilo... mais en y regardant de plus près, on découvrait qu'il y avait plusieurs cigarettes électroniques jetables!»

Cibler les enfants

Le fait de cibler des enfants de 12 ans pour gagner de l'argent tout en s'assurant une future clientèle accro à la nicotine: voilà ce qui a révolté et poussé le Vert à agir. D'autant plus, souligne-t-il, que tout se passe insidieusement. L'objet n'émet pas l'odeur qui jusque-là trahissait les adolescents fumant dans leur chambre... Mais le seul argument de la santé n'aurait pas suffi à convaincre les deux Chambres. «Les raisons de dire oui à une interdiction étaient nombreuses. Ces produits théoriquement recyclables ne le sont pas dans les faits et finissent dans la nature ou à la poubelle. Leurs batteries au lithium très inflammables causent régulièrement des départs de feu dans les décharges et les assurances ne sont plus d'accord de payer, un argument qui a fait mouche chez plusieurs députés.» Un autre produit affectant discrètement la santé de la jeunesse, le snus, se trouve dans le viseur de Christophe Clivaz. Utilisé traditionnellement en mer par les pêcheurs des pays nordiques (pas évident de trimmer sur un chalutier une sèche au bec), le tabac à sucer qui se place entre la gencive et la lèvre a voyagé il y a longtemps vers la Suisse avec les hockeyeurs venus de Suède et de Norvège. On le retrouve depuis dans



Les adolescents sont friands des cigarettes électroniques (ou puffs) au goût sucré et aux couleurs vives.

le monde du football toutes catégories confondues et d'autres milieux sportifs où l'on cherche à préserver sa capacité pulmonaire tout en bénéficiant d'un coup de fouet, réel ou prétendu, avant une compétition. Ne dégageant aucune odeur, difficilement visibles une fois en bouche, ces doses de tabac humide ressemblant à des sachets de thé pénètrent dans le sang directement à travers la gencive. Elles ne simplifient pas la vie des parents, des coachs et des enseignants concernés par la santé de leurs protégés.

Gare à la polyconsommation

Comme Christophe Clivaz – qui lancera prochainement le débat sur ce produit interdit dans toute

l'Union européenne sauf en Suède et en Suisse –, Luciano Ruggia, directeur de l'Association suisse pour la prévention du tabagisme (AT Suisse) estime que l'interdiction des puffs est une demi-victoire. «AT Suisse a été une des premières organisations en Europe à dénoncer le danger de ces produits à leur arrivée en 2020 alors que les autorités étaient accaparées par le coronavirus. Dans un pays comme la Suisse, dont la législation en matière de prévention du tabagisme est aussi faible que sont puissantes les multinationales Philip Morris et Japan Tobacco (ndlr, ayant leur siège mondial respectivement à Lausanne et à Genève), l'interdiction des puffs représente un tournant historique. Mais il en

PUBLICITÉ

FESTIVAL INTERNATIONAL DE L'ORGUE DE VALERE
 du 12 juillet au 23 août 2025
 tous les samedis horaires sur le site web
 www.orgueancien-valere.ch
 BASILIQUE DE VALERE
 SION - VALAIS
 www.jambassade.ch



© Keystone

Produit du tabac sans fumée, le snus, prisé des jeunes, est autorisé en Suisse depuis 2019.

faut plus pour protéger efficacement la jeunesse.» A savoir? «Aujourd'hui, un adolescent ne se limite pas aux cigarettes classiques: il consomme des puffs, des sachets de nicotine (sans tabac), du snus, voire du cannabis, répond le directeur depuis Dublin où il participe à une conférence mondiale sur la lutte anti-tabac organisée par l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires. Les sachets nicotinés sont utilisés pendant le sport, à l'école, dans les transports publics, soit là où on ne peut ni fumer ni vapoter.» Et il y a la puff rechargeable, une version hybride à peine plus chère que celle à usage unique que les jeunes jettent après deux ou trois utilisations. En France ou en Belgique, qui ont interdit les puffs à usage unique, les cigarettes électroniques rechargeables cartonnent (Christophe Clivaz interpellera prochainement le Conseil fédéral à ce sujet histoire que «sa» loi ne rate pas sa cible).

Il est urgent de lancer des programmes de prévention pour lutter contre la polyconsommation, plaide Luciano Ruggia. «Quant au snus, il devrait être interdit, car il est un vrai danger pour la santé buccale des jeunes. Sans compter qu'il n'est d'aucune utilité pour les adultes cherchant à arrêter de fumer», argument mis en avant par l'industrie du tabac pour vendre ses cigarettes électroniques. Mais si l'interdiction des puffs jetables fabriquées pour la plupart en Chine touche peu les intérêts des cigarettiers suisses, son élargissement à d'autres produits pourrait le faire, engendrant des oppositions au Parlement. |

EN FAMILLE

La chronique de Blaise Guignard



De l'éducation

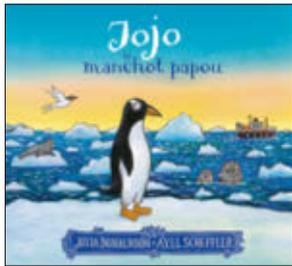
A deux ans et deux mois, notre dernier tient à tout faire lui-même, surtout ce qui exigerait les connaissances technologiques qu'il ne maîtrise pas vraiment (euphémisme) et/ou une habileté physique plus aboutie (second euphémisme): la manipulation d'un outil électrique, celle de matériaux fragiles ou dangereux, la cuisine et ses fascinants ustensiles, etc. En guise de justification, il proclame avec assurance «C'est à moi»; en cas de contestation, il hausse le ton, montre les dents, pince et en ultime recours s'effondre en une explosion de détresse frustrée.

Il est tout aussi souvent affectueux, serviable, enjoué, rieur et porté sur le stand-up. Bref, Niels pète la forme. Comme il est notre premier descendant commun, Lorraine et moi nous demandons souvent mutuellement: «Tes autres enfants lui ressemblaient-ils à cet âge?». Question qui appelle des réponses nuancées et incertaines: Simon était un peu du même bois; Vincent était plus calme – ah, comme Ulysse alors; Manon et Irène étaient pareillement attachées à leur indépendance, sans la revendiquer avec tant de virile arrogance...

«Tes autres enfants lui ressemblaient-ils à cet âge?»

Enfin, c'est ce que l'on croit se rappeler, notre mémoire modelant nos souvenirs pour tenter de nous faire sentir en terrain pédagogique connu. Ce qui n'est pas vraiment le cas, puisque le binôme de géniteurs-puériculteurs qui s'est occupé de mes trois aînés dans leur prime enfance n'est pas celui qui l'a fait pour les deux premiers rejetons de Lorraine ni celui qui affronte aujourd'hui le redoutable Niels (vous suivez?).

Avantage: munis de cette double expérience cumulée, Lorraine et moi sommes censés être plus avisés, sages et performants. L'est-on? En tout cas, nous sommes secondés par la fratrie de Niels. Et sans doute bien plus décontractés. Comme le disait ma grand-mère maternelle, excellente couturière par ailleurs: «Le premier, on le brode, le second on le coud, le troisième on le 'faux-file'». |



AVENTURE

Jojo le manchot papou

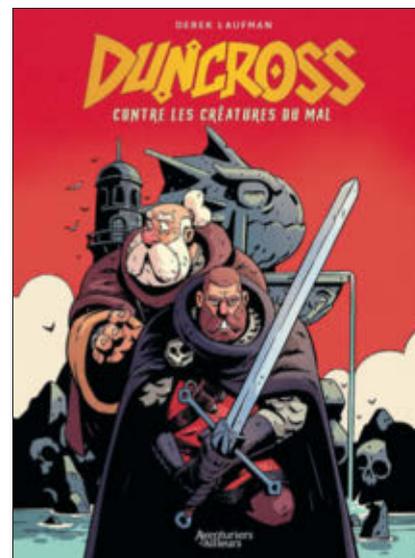
Qui d'entre nous n'a pas rêvé d'aventure étant enfant? Personne, me direz-vous. Eh bien *Jojo le manchot papou* (Gallimard Jeunesse, 40 pages, de 4 à 6 ans) n'échappe pas à ce rêve. Passionné par les histoires que sa mère lui racontait sur l'Antarctique («Les manchots se promènent par milliers sur ce gros glaçon», disait-elle), il se met en tête de partir à la recherche de cette terre promise. Au cours de son voyage, il rencontrera plein d'autres animaux comme un gros phoque barbu affamé, un ours polaire très amical et une sterne arctique (sorte de mouette) qui le guidera tout au long de son aventure. Les dessins, très expressifs, rendent les personnages attachants, ce qui plaira sans doute aux jeunes lecteurs. | David Onisor Caçote



HANDICAP

Reste assise, Eloïse

Ce n'est pas facile pour Eloïse, qui se déplace en fauteuil roulant, d'intégrer une école qui n'est pas spécialisée – qui n'est pas «spéciale», comme elle le dit. Le problème, ce n'est pas tant elle; c'est les autres. Qui, maladroits, veulent trop bien faire. *Reste assise, Eloïse* (Alice Jeunesse, Primo, 88 pages, de 9 à 11 ans) nous confronte à notre attitude envers le handicap, empesée, empruntée. On lui parle fort, on lui coupe son muffin en petits morceaux, on la garde à l'intérieur quand il neige. Tout cela part d'un bon sentiment, mais Eloïse, elle, aimerait bien pouvoir «faire plein de choses toute seule». Nancy B. Pilon, enseignante, livre là un joli texte sur le handicap contenant quelques pépites. On ne peut que le recommander. | JeF



BANDE DESSINÉE

Duncross

Une épée longue ensanglantée tenue à deux mains par Sir Duncross goutte au-dessus d'un monticule de crânes aux confins de l'Ecosse. Un gros cocard sur l'œil gauche, l'air furibard, il jure... avant de charger à nouveau dans le tas. Habitué à renvoyer aux enfers monstres et démons, le chevalier-mercenaire a accepté en échange d'une prime d'accompagner un moine copiste dans le nord. Une congrégation a été massacrée, mais l'Eglise feint de l'ignorer. Plus habitué à manier la plume que la dague, le Père McKellen veut connaître la vérité. Sir Duncross, ne portant pas Dieu dans son cœur, va se faire un plaisir de la lui dévoiler: le mal existe, avec ses crocs, ses griffes et son Roi Rouge impitoyable!

Dark fantasy pour ados

Tel Adso, novice du frère franciscain Guillaume de Baskerville dans *Le Nom de la rose*, le Père McKellen raconte dans des textes joliment ouvragés la croisade du guerrier contre les créatures de la nuit. Ça jure, ça feule et ça tranche joyeusement dans tous les coins et recoins les plus obscurs. Où naît une complicité lumineuse entre la brute et le copiste. «Il ne comprend que le langage de la force. Pourtant, je sens un cœur généreux battre au fond de lui», écrit le lettré dans *Duncross contre les créatures du mal* (Aventuriers d'ailleurs, 88 pages, collection de l'éditeur français Bamboo qui traduit avec succès depuis 2024 des bandes dessinées étrangères qui le méritent).

«Ça jure, ça feule et ça tranche joyeusement.»

L'illustrateur et scénariste canadien installé à Londres Derek Laufman, habitué à collaborer avec Marvel, DC, Disney et les autres géants du comics et du jeu vidéo, nous en met plein les mirettes. Une aventure de dark fantasy simple et drôle susceptible de faire passer grand-papa pour un type dans le coup s'il venait à la glisser à côté du gâteau d'anniversaire de son petit-fils. | CeR